

AFFAIRE N°47/13 - Création d'un prix de la Ville de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 Mars 1973, vous avez créé un prix de la Ville de Saint-Denis d'un montant annuel de 2 000,00 F qui serait attribué à la personne ayant réalisé la meilleure étude sur Saint-Denis, que ce soit sur le plan historique, géographique, humain, urbanistique ou autre.

Aucune attribution n'ayant été faite au titre de l'année 1974, je propose de mettre en place la Commission qui sera chargée d'examiner les différents ouvrages parus à ce jour et d'en établir un classement.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER Eric - Monsieur le Maire, pour encourager les gens à écrire sur Saint-Denis, est-ce que nous ne pourrions pas reporter les 2 000 FF de l'année 1974 sur l'année 1975, c'est-à-dire, proposer 4 000 FF au lieu de 2 000 FF ?

LE MAIRE - Je n'y vois aucun inconvénient. De toute façon, une étude sur Saint-Denis ne se fait pas en 8 jours, ni en un mois. C'est un très gros travail.

M. BOYER Eric - Nous n'avions pas encore défini, ce que nous attendons de ces études.

LE MAIRE - Cette étude peut être réalisée sur tous les plans, historique, géographique, humain, urbanistique ou autre.

MME ROCHE - En 1973, le prix de la ville de Saint-Denis a été donné en partie à Madame René ROGER et l'autre partie a été donnée aux artistes du CRAC.

LE MAIRE - En 1973, nous avons donné une moitié du prix à Madame René ROGER, pour son document "Son et Lumière" pour les Floralies et l'autre moitié aux artistes du CRAC. En 1974, il n'a pas été attribué de prix.

MME ROCHE - Est-ce qu'en 1974, il y a des choses valables ?

LE MAIRE - Nous ne sommes pas obligés de donner de prix. La Commission examinera les ouvrages et établira un classement.

M. BOYER Eric - La Commission examinera des ouvrages parus en 1974 ?

LE MAIRE - Oui.

M. BOYER Eric - Donc en 1973, vous avez examiné des ouvrages puisque vous avez attribué un prix.

LE MAIRE - Oui. Cette année, nous attribuons pour 1974. En 1976, nous attribuons pour 1975.

M. BOYER Eric - Quand on dit des ouvrages parus à ce jour, cela peut signifier des ouvrages parus en 1900.

LE MAIRE - Nous avons créé des prix pour pouvoir stimuler les auteurs contemporains. Aussi, je vous propose de former une commission.

VOLONTAIRES : M. BOYER Eric - NATIVEL Philippe - Mme ROCHE Valère - Mme BENARD Jules - M. FONTAINE Frantz - M. LAURET Gérard - M. TESSIER Jacques.

LA COMMISSION ET LE RAPPORT ONT ETE ADOPTES A L'UNANIMITE.

Vu

Saint-Denis le 29 avril 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales

P. BEAUVI